

Paris, le 21 octobre 2021,

Monsieur Emmanuel MACRON  
Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55, rue du faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

Monsieur le Président,

Ce 19 octobre, le Parlement Européen a adopté à une très large majorité une importante résolution préparée par la députée Monica Semedo pour la Commission de la Culture et consacrée à la situation des artistes et la relance culturelle en Europe.

Si le Parlement dresse, à travers cette résolution, un tableau à la fois implacable et juste de la situation des créateurs en Europe, marquée par des revenus irréguliers, des relations contractuelles qui leur sont souvent défavorables, des protections sociales et collectives lacunaires et par une précarité qui s'est encore aggravée depuis la crise du Covid-19, il soutient également des recommandations qui sont autant de solutions pour que l'Europe ne soit pas qu'une terre de soutien à la création mais aussi une terre protectrice des créateurs.

Alors que la France va prendre prochainement la présidence de l'Union européenne pour six mois, l'agenda français pour la Culture doit résolument prolonger l'espoir que cette résolution suscite en plaçant en son cœur la protection des auteurs et la promotion d'un droit d'auteur qui est né en France il y a plus de 2 siècles, y a prospéré et y a toujours trouvé, auprès des présidents de la République, d'ardents défenseurs.

Nous n'avons d'ailleurs pas oublié votre discours à la Sorbonne en 2017 dans lequel vous rejetiez l'idée d'un droit d'auteur ringard et vous faisiez au contraire l'avocat d'une Europe qui, à l'ère numérique, défend « la juste rémunération de tous les auteurs » car ce qui est en jeu relève aussi de la construction d'un imaginaire collectif européen et d'une identité commune.

La France, sous votre présidence, a porté cette exigence dans des débats passionnés et en pesant de tout son poids auprès des autres pays pour obtenir l'adoption de la directive sur le droit d'auteur.

Aller au bout de cet engagement nécessite désormais que les transpositions de la directive partout en Europe soient ambitieuses et traduisent concrètement pour les auteurs la reconnaissance d'un droit à une rémunération appropriée et proportionnelle. Or, l'opportunité existe de faire progresser ce droit et de lui assurer une effectivité dans tous les pays qui composent l'Union et dont beaucoup n'ont toujours pas transposé la directive.

La présidence française de l'Union doit soutenir ce mouvement des créateurs, entendu et soutenu par les députés européens qui ont formulé trois demandes claires : un appel aux Etats Membres pour transposer urgemment la directive sur le droit d'auteur dans des termes permettant de garantir une rémunération juste, appropriée et proportionnelle pour les auteurs ; un engagement de la Commission européenne à assurer un suivi minutieux de la mise en oeuvre effective de ce droit ; une démarche active de la Commission pour promouvoir la gestion collective des droits.

Plus que jamais, ces orientations sont indispensables pour les auteurs qui, très souvent en Europe, ne sont pas associés aux recettes d'exploitation de leurs oeuvres et ne le seront pas davantage sans une transposition adaptée de ce droit à rémunération proportionnelle.

C'est un combat européen pour qu'après la crise du Covid, l'économie de la création ne se développe pas au détriment de ceux qui la font exister.

C'est aussi un combat français. Aujourd'hui, les auteurs français de films ou de séries, dont les oeuvres sont disponibles dans les pays dans lesquels la SACD n'a pas d'accord avec des sociétés sœurs et où tout relève de la gestion individuelle du producteur, ont une quasi-certitude : ne pas recevoir de rémunération et souvent même ne pas savoir que leurs oeuvres sont disponibles et visibles dans ces pays.

Alors que grâce à la mise en oeuvre de la directive sur les services de médias audiovisuels, l'exportation des oeuvres françaises et leur diffusion sur les plateformes numériques va sans doute pouvoir se développer fortement, les auteurs français pourraient ne pas en bénéficier. C'est un horizon que nous rejetons avec vigueur.

Cet enjeu de rémunération individuel pour les réalisateurs et scénaristes s'accompagne aussi d'un enjeu politique fort. Notre pays a su consolider un modèle de droit d'auteur issu de Beaumarchais, unique en Europe et qui, grâce à la gestion collective, s'avère aujourd'hui le plus efficace et le plus transparent. Nous apportons en effet aux auteurs une triple-garantie : une capacité à négocier des rémunérations plus fortes qu'ailleurs grâce à la force collective ; une certitude de rémunération dès lors que l'oeuvre est diffusée ; une transparence sur la rémunération, en communiquant notamment à chaque auteur le nombre de vues de ses oeuvres sur les plateformes.

Avec votre engagement et la détermination du Premier ministre et de la ministre de la Culture, la transposition ambitieuse de la directive en France a permis de consolider ces mécanismes utiles pour les auteurs.

Nous sommes convaincus que se joue désormais la capacité de la France à promouvoir en Europe notre modèle particulièrement protecteur pour les auteurs. Assurément, la Présidence de l'Union constitue dans ce contexte particulier une chance pour se saisir de ce défi et faire partager à nos partenaires européens une vision, la construction d'un espace fertile pour les auteurs, et un objectif, l'inscription prochaine dans les droits nationaux du droit à rémunération proportionnelle des auteurs, dans lequel la gestion collective doit pouvoir jouer un rôle central et moteur.

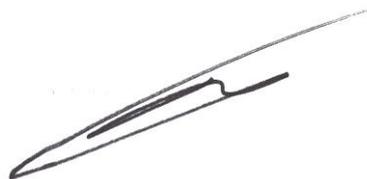
Aussi, espérons-nous que la France pourra prendre, durant sa présidence de l'Union, des initiatives fructueuses pour renforcer globalement les protections des créateurs en Europe et contribuer activement à ce que le droit à rémunération proportionnelle devienne rapidement une réalité tangible dans l'ensemble de l'espace européen.

Nous aurons l'occasion prochainement d'avoir un échange avec votre secrétaire d'Etat aux Affaires européennes que nous savons très mobilisé sur les enjeux européens pour la culture mais il nous semblait aussi important de vous écrire en amont de cette présidence. Car c'est le futur de la création en Europe qui se dessinera ces six prochains mois et qui ne peut être dissociable de la situation et de la rémunération des auteurs.

Espérant que vous réserverez à ce courrier une attention bienveillante, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre haute considération.



Jean-Xavier de LESTRADE  
Le Président



Pascal ROGARD  
Le Directeur général